

## L' « éducation à la sexualité » selon l'UNESCO : l'aveu

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 18 septembre 2009

Lu sur [Le blog de Jeanne Smits](#)

L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) vient de publier un projet de rapport présentant les [Lignes directrices internationales sur l'éducation de la sexualité](#) qui sera, selon toute vraisemblance, adopté par les Nations unies à New York en octobre prochain. C'est un véritable programme totalitaire qui s'intéresse aux moindres détails, y compris sémantiques, de ce que les jeunes de 5 (oui, cinq !) à 18 ans, devront savoir sur le sexe sans jamais avoir même pensé à le demander. L'affaire fait grand bruit aux Etats-Unis depuis la fin août ; en France, on en a vaguement parlé sur France-Info pour ricaner à propos de la pruderie américaine ; [le Salon beige](#) a indiqué l'existence du scandale dès le 1er septembre.

Scandale, oui : derrière un paravent de bonnes intentions affichées tout au long de ce document-projet de 98 pages, officiellement visé par l'UNESCO et l'engageant donc totalement, il s'agit bel et bien de promouvoir l'amoralité absolue, l'indifférentisme culturel, l'idéologie du genre et le libre accès à l'avortement présenté comme un « droit des femmes ».

C'est ce point qu'il faut relever tout d'abord : on sait qu'une guerre sémantique est livrée sans scrupules par des groupes de pression au sein des institutions onusiennes pour faire accepter l'idée que l'avortement est un « droit », et même un « droit de l'homme » au sens des droits protégés par les instruments internationaux. Opposables aux Etats. Opposables aux objecteurs de conscience. Aune à laquelle on jugera le caractère « démocratique » d'un pays. Tous n'étant pas d'accord là-dessus, ces « droits » sont depuis quelques décennies revendiqués de manière indirecte sous la demande de protection et de promotion des « droits reproductifs » ou de la « santé génésique », de manière discrètement avouée par les partisans de l'avortement légal et sous le feu nourri des Etats qui demeurent attachés au respect de la vie qui font tout pour que le « droit à l'avortement » n'acquière pas un statut en droit international

Le document de l'UNESCO, lui, ne prend pas la peine de se cacher. Un rapport régional de l'instance, publié en Thaïlande, avait affirmé dans une certaine clandestinité, en 2003, que l'avortement devait devenir universellement accessible dans des conditions de légalité, de sécurité, d'accessibilité totales. Le rapport achevé fin juin à Paris, où siège l'UNESCO, a au contraire fait l'objet de présentations publiques ; et il ne laisse aucune place ni au doute, ni à la moindre négociation : l'avortement est régulièrement présenté comme faisant partie du chapitre des « droits reproductifs ». Parmi les « objectifs d'apprentissage » à atteindre dans le groupe des 15-18 ans, figure l'argumentaire pour « promouvoir le droit et la possibilité d'accès à l'avortement sûr » (sous-entendu : légal). Les 12-15 ans doivent pour leur part réfléchir sur «

la définition de l'avortement, les raisons le justifiant et sa légalité ».

On peut continuer avec le matraquage sur le caractère sûr et sans conséquences néfastes de l'avortement médicalisé ; les 12-15 ans étant invités à apprendre tout sur l'accès à l'avortement sûr et aux soins post-abortifs dans le cadre de l'étude des moyens efficaces pour éviter une grossesse.

Comme cela, au moins, les choses sont claires. Elles démentent l'objectif affiché qui consiste à dire qu'il vaut mieux que les jeunes soient correctement informés, et dans un total respect des valeurs culturelles différentes, à propos de la sexualité et des situations auxquelles ils risquent d'être confrontés, plutôt que d'entendre n'importe quoi de la part de leurs camarades. (Mais on balaie explicitement l'objection des parents qui revendiquent le droit de transmettre eux-mêmes l'information sur l'acte procréateur – c'est la procréation qui est taboue !)

Tout est à lire pour saisir comment les organismes comme l'UNESCO, avec le plein appui du Fonds des Nations unies pour la population et demain, probablement, de l'ONU elle-même, entendent détricoter peu à peu les « réticences » des pays encore attachés à des valeurs traditionnelles et pour court-circuiter le rôle des parents. Pour faire avaler la pilule, le document répète volontiers que chaque pays y puisera ce qu'il voudra, compte tenu notamment de ces divergences culturelles.

Oui, mais... Le luxe de recommandations et de détails contenus dans les 98 pages du projet permet de conclure au caractère totalitaire de l'œuvre. Les auteurs ne demandent-ils pas aux pouvoirs publics de se jeter totalement dans la balance pour imposer un programme d'éducation sexuelle afin que les parents soient bien conscients qu'il est « institutionnel » ? Ne demandent-ils pas de progresser lentement avant d'aborder les sujets les plus « sensibles » (pour ne pas dire scabreux) ? Ne soulignent-ils pas l'importance du jeu de rôle et de la dynamique de groupe dans l'enseignement à dispenser – une technique dont les psychologues connaissent la redoutable efficacité ?

Le message est toujours le même : tout est permis du moment que l'on y trouve personnellement une satisfaction et que l'on soit armé pour éviter la plus terrible conséquence de l'acte amoureux : la naissance d'un enfant, l'apparition d'un petit Cupidon qui scelle le lien entre les deux amants. Tout est permis au nom des « droits » humains, voulus comme fil rouge de leur rapport par les auteurs.

Bien sûr, le lecteur critique achoppera d'abord sur le programme d'« éducation » proposé aux enfants de 5 à 8 ans. On part des valeurs familiales (la « famille » multiple, puisqu'il est explicitement fait mention des couples du même sexe), du devoir de respecter chacun – et spécialement les séropositifs HIV... – du droit de choisir son époux ou son épouse, pour aboutir assez rapidement aux « stéréotypes de genre » (dans le chapitre « La construction sociale du genre »), à la masturbation, aux comportements amoureux des adultes et à leur description physiologique, aux enfants qui doivent être « voulus »...

Après un tel catalogue, on se doute que le curriculum proposé aux autres groupes (les 9-12 ans, les 12-15 ans et les 15-18 ans) sont pareils mais simplement un peu plus explicites à chaque fois, plus outranciers et plus axés sur le droit absolu des jeunes d'être « informés » et

d'être médicalement suivis à l'insu de leurs parents.

Il y a d'ailleurs une bien triste progression dans chacun des parcours : on part de la famille et de son importance pour aboutir aux besoins des séropositifs de trouver un véritable soutien, un affectueux secours au sein de leur famille... lorsque leur « bulle » sexuelle aura éclaté, serait-on tenté de dire.

En même temps, par le biais d'un dénigrement plus ou moins ouvertement affirmé, le projet de « directive » de l'UNESCO dénonce l'inefficacité des programmes d'éducation à l'abstinence : puisque l'objectif est de « sauver des vies » et de « sauver des jeunes » des dangers des maladies sexuellement transmissibles et du « risque » de donner le jour à un nouvel être humain, arrivera le jour où ces enseignements fondés sur une loi de la nature humaine pourront bien être interdits

Tout cela vous a-t-il indigné ? Eh bien, dans une mesure certaine, quoique succincte, ces « lignes directrices » sont déjà bien respectées en France, en tout cas dès le niveau des programmes du collège. Mais on peut toujours dégringoler plus bas...

Source : [Présent](#)